REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2026

Présents : Sylvie GUISSET - Marjolaine BEAUDOIN - David CHAUMEIL - Marie Graziella DE BOISVILLIERS - Bruno DEGENETAIS - Karen DENUZIERE - Anthony DENUZIERE - Christelle GHERARDI - Philippe MARCE - Catherine ROSIGUE - Christine SAMBET MARCE - Frédéric SEGUIN - Christian SERRAILLE - Aurélie SUQUET

Absents excusés : Bruno GIRARD procuration à Sylvie GUISSET

Secrétaire de séance : Anthony DENUZIERE

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 19h03 sous la présidence de Mme Sylvie GUISSET, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- CCPR : Renouvellement Convention Territoriale Globale (CTG)
- Voirie : Réfection, consolidation Pont du Loup
- Voirie : Changement de l'exécutoire des eaux pluviales Impasse du Bardoux
- Appartement 9 : Isolation dalle garage et combles
- Appartement 4 : Changement chauffe-eau - Validation de devis
- Ecole : Brasseurs d'air – Validation de devis
- PCS : Validation mise à jour PCS communal
- Bulletin municipal : Validation du prestataire

<u>Divers</u> :

- Projet voirie 2027 : Choix et priorisation des projet à retenir
- Synthèses commissions communales et intercommunales
- Finances : Décision modificative budget communal
- Questions diverses

- CCPR : Renouvellement Convention Territoriale Globale (CTG)

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale visant à renforcer la cohérence, la coordination et l'efficacité des politiques et des services proposés aux habitants d'un territoire.

La précédente CTG, couvrant la période 2022–2026, arrivant à son terme le 31 décembre 2026, la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et ses partenaires ont engagé son renouvellement afin de poursuivre la dynamique partenariale et d'adapter les orientations aux besoins actuels et futurs du territoire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la Convention territoriale globale 2027–2031 et d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la Convention territoriale globale (CTG) pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031, ainsi que son plan d'action pluriannuel ;
- Prend acte des quatre axes stratégiques structurant cette convention ;
- Autorise Mme le maire à signer la Convention territoriale globale 2027–2031 avec la Communauté de communes du Pilat Rhodanien, les communes concernées, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- Voirie : Réfection, consolidation Pont du Loup

Madame la Maire explique, au conseil que suite aux intempéries du 17/10/2024, le Pont du Loup avait été endommagé, il est donc nécessaire de le remettre en état.

Des devis ont été sollicités pour cela auprès des entreprises suivantes pour sa réfection et consolidation :

- SARL VALLIN FRERES, pour un montant de 9 780 € HT soit 11 736 € TTC.
- BONNAY MACONNERIE, pour un montant de 4 195 € HT soit 5 034 € TTC.

Les devis sont présentés au conseil municipal pour validation ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis de l'entreprise BONNAY MACONNERIE et autorise sa signature par Madame la Maire.

- Voirie : Changement de l'exécutoire des eaux pluviales Impasse du Bardoux

Madame la Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à la modification de l'exutoire des eaux pluviales situé impasse du Bardoux.

Cette intervention vise à améliorer les conditions d'évacuation des eaux pluviales et à assurer le bon fonctionnement du réseau, en tenant compte des contraintes techniques constatées sur le site.

Le projet consiste à modifier le point de rejet des eaux pluviales et, si nécessaire, à adapter les canalisations et les ouvrages associés, conformément aux prescriptions techniques applicables.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **4 914 € HT**, soit **5 896,80 € TTC**.

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, ce changement de l'exécutoire des eaux pluviales Impasse du Bardoux

- Appartement 9 : Isolation dalle garage et combles

Suite à une erreur sur devis, ce point est reporté au prochain conseil municipal

- Appartement 4 : Changement chauffe-eau - Validation de devis

Madame la Maire rappelle que la commune est propriétaire de plusieurs appartements qu'elle propose à la location. La locataire de l'appartement 4 a eu un problème d'eau chaude.

Suite au passage du plombier, il est nécessaire de changer le chauffe-eau.

Pour ce faire un devis a été sollicité auprès de l'entreprise :

- PC PLOMBERIE pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation ; Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation de ce devis et autorise sa signature par Madame la Maire.

- Ecole : Brasseurs d'air – Validation de devis

Madame la Maire explique, au conseil qu'au vu du changement climatique et que suite aux épisodes de canicule de cet été, la commune envisage d'installer des brasseurs d'air dans l'école, pour le bien être des élèves, enseignantes et personnel.

Un devis a été sollicité pour cela auprès de l'entreprise :

- BEAUX électricité, pour un montant de 7 423 € HT soit 8 907,60 € TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Madame la Maire.

- PCS : Validation mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le PCS communal, et pour ce faire la collectivité va faire appel à un service extérieur compétant.

Au vu de ses délégations Mme La Maire informe que le bon de commande correspondant à cette démarche, d'une valeur de 1 200 € HT soit 1 440 € TTC a été signé.

- Bulletin municipal : Validation du prestataire

Madame la Maire explique, au conseil que la commune assure régulièrement la publication d'un bulletin municipal destiné à informer les habitants de la vie communale, des projets en cours, des manifestations et des actions menées par la municipalité. La conception et la réalisation du bulletin municipal étaient jusqu'à présent assurées par les élus de la commune.

La collectivité voulant faire évoluer l'organisation de cette publication, afin de bénéficier d'une mise en page professionnelle, d'une présentation harmonisée et d'une qualité d'impression adaptée aux besoins de la commune ; il convient, dans ce cadre, de recourir à un prestataire extérieur pour assurer la conception graphique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal.

Un devis a été sollicité pour cela auprès de l'entreprise :

- EDITIONS JP MARTIN, pour un montant de 1 650 € HT soit 1 815 € TTC.

Le devis est présenté au conseil municipal pour validation ; après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la validation du devis et autorise sa signature par Madame la Maire.

<u>Divers</u> :

- Projets voirie 2027 : Choix et priorisation des projet à retenir

Une validation des futurs projets de voiries a été faite, et les dossiers seront présentés au prochain conseil municipal.

- Projets en cours :

Le remplacement de l'abri bus sur la RD1086,
Le rafraichissement de l'école,
Mise en place de jeux au City-Stade

- Synthèse commissions communales et intercommunales :

Présentation du Conseil Municipal des Jeunes, le premier conseil se tiendra à St Michel le mercredi 4 novembre.
Présentation de l'animation médiation et de l'atelier nature,
Présentation de la réunion des associations

- Finances : Décision modificative budget communal

Un certificat administratif pour une DM au budget communal a dû être pris suite à un manque de crédit su le compte 7392221 du chapitre 014.

- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

La Maire Secrétaire de séance